



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté N°2024/2-1
portant inscription au titre des monuments historiques
d'objets mobiliers conservés à Montceau-Les-Mines (Saône-et-Loire)**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 9 novembre 2023,

Vu l'arrêté préfectoral n°23/56 du 16 mars 2023 portant délégation de signature à Mme Aymée Rogé, directrice régionale des affaires culturelles,

Vu le courrier du 18 février 2024, de Monsieur François Gambut, Président de l'Association Camion Ancien, donnant son accord pour l'inscription au titre des monuments historiques,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation des objets désignés ci-après présente, au point de vue de l'art et de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants :

- Cylindre à vapeur Aillot
- Camion de dépannage WARD La France
- Camion épicerie SAVIEM SG

conservés dans les anciennes Usines Aillot de Montceau-Les-Mines (Saône-et-Loire) et propriété de l'association Camion Ancien.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le **12 MARS 2024**

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation

La Directrice régionale des affaires culturelles

Aymée ROGÉ